**Canada**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 03 mars 2025**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 03 ième jour du mois mars deux mille-vingt-cinq, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège #1 Vacant

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu’à moins qu’il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Monsieur Eric Thivierge Directeur général, greffier-trésorier assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 03 février 2025;
5. Renouvellement du contrat d’assurance FQM;
6. Offre de service ÉCHO-TECH H2O;
7. Présentation de l’appel d’offre pour les outils de diffusion du plan stratégique;
8. Demande de commandite Club Lion Clermont-La Malbaie;
9. Demande de commandite Gala de la reconnaissance;
10. Demande de commandite Gala de la réussite du CECC;
11. Approbation soumission Aréo-Feu Ltée effectuer banc essai masques APRIA;
12. Appui pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques;
13. Formation d’un comité pour l’événement de la fête de la Saint-Jean-Baptiste 2025;
14. Inscription du directeur à la formation des présidents d’élection 2025;
15. Tarification pour le Camps de jour 2025;
16. Ajout d’une plage horaire supplémentaire pour la patinoire durant la semaine de relâche;
17. Création du comité de bienveillance et nomination des membres du comité;
18. Varia;
19. Comptes à ratifier de février 2025;
20. Comptes à payer de février 2025;
21. Salaires du mois de février 2025;
22. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
23. Période de questions allouée aux contribuables;
24. Levée de l’assemblée.

RÉSOLUTION 2025-03-5595

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D’adopter l’ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l’item « Varia » ouvert jusqu’à l’item suivant.

**4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 FÉVRIER 2025**

RÉSOLUTION 2025-03-5596

QUE le procès-verbal du 03 février 2025 soit, par la présente, adoptés tels que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 03 février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 février 2025, qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D’ASSURANCE FQM 2025**

RÉSOLUTION 2025-03-5597

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit renouveler ses assurances générales au mois de mai de chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec le renouvellement de ses assurances générales 2025-2026 pour un montant de 31142.39$ incluant les taxes applicables et que le paiement soit autorisé.

**6 – MANDAT À DONNER POUR LA MESURE D’ACCUMULATION DES BOUES POUR LES BASSINS 1, 2 ET 3FFRE DE SERVICE ÉCHO-THECH H20 POUR L’ANNÉE 2025**

RÉSOLUTION 2025-03-5598

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner le mandat à Écho-Tech H2O pour faire la mesure d’accumulation des boues du 1, 2 et 3 ième bassin au montant 2 600$ plus les taxes. Les prélèvements d’un échantillon composé 1 à 2 pour le prélèvement d’un échantillon composé à 245$ et une analyse siccité 38$ et une analyse complète 590$. Les prélèvements d’un échantillon composé 3 et plus pour le prélèvement d’un échantillon composé à 180$ et une analyse siccité 38$ et une analyse complète 590$. Pour tout besoin supplémentaire les taux unitaires peuvent s’appliquer :

Technicien spécialisé : 113,00$/h

Chargé de projet : 134.00$/h

Kilométrage véhicule avec équipement 0.90$/km

Dépenses, si applicable Prix coutant +15%

**7 -PRÉSENTATION DE L’APPEL D’OFFRE POUR LES OUTILS DE DIFFUSION DU PLAN STRATÉGIQUE**

RÉSOLUTION 2025-03-5599

ATTENQUE QUE la municipalité s’est munie d’un plan stratégique pour la période 2025-2029;

ATTENDU QUE la municipalité veut mettre en application des points qui ont ressortis du plan stratégique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE le conseil municipal émet un appel d’offre pour les outils de diffusion du plan stratégique.

**8 – DEMANDE COMMANDITE CLUB LION CLERMONT-LA MALBAIE**

RÉSOLUTION 2025-03-5600

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions Clermont-La Malbaie, tiendra son activité de financement le 13 avril prochain, sous forme d’un brunch bénéfice;

CONSIDÉRANT QUE le coût du billet est de 35.00$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l’achat de deux billets pour le brunch pour un montant total de 70.00$.

**9 -DEMANDE DE COMMANDITE GALA DE LA RECONNAISSANCE**

RÉSOLUTION 2025-03-5601

CONSIDÉRANT le Gala de l’Excellence organisé annuellement en juin afin de souligner les efforts des élèves passionnés et énergiques qui se sont démarqués par leur persévérance;

CONSIDÉRANT une demande de contribution financière de l’École secondaire du Plateau pour cet évènement;

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un don 100$ pour le Gala de l’Excellence et d’autoriser le paiement.

**10 -DEMANDE DE COMMANDITE GALA DE LA RÉUSSITE DU CECC**

RÉSOLUTION 2025-03-5602

CONSIDÉRANT une demande de participation financière associée à un plan de visibilité selon le montant d’argent qui serait donné par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Gala vise à souligner publiquement la réussite des jeunes, leurs efforts, ainsi que leur engagement au sein de différents projets du CECC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner un montant de 100$. Le maire Alexandre Girard sera présent à cette soirée.

**11- APPROBATION DE LA SOUMISSION AREO-FEU LTEE POUR EFFECTUER LE BANC ESSAI DES MASQUES APRIA**

RÉSOLUTION 2025-03-5603

CONSIDÉRANT QUE les normes en vigueur, nous devons entretenir, inspecter, calibrer et vérifier le fonctionnement d’un APRIA annuellement avant de le mettre en service et après une réparation;

CONSIDÉRANT QU’UN estimé a été demandé à la Cie Aréo-Feu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accepter la proposition de la Cie Aréo-Feu pour l’inspection, calibration et vérification des APRIA pour un montant de 330.00$ plus les taxes applicables.

**12 – APPUI POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUES**

RÉSOLUTION 2025-03-5604

**Attendu que** le [Manifeste de l’UNESCO sur la bibliothèque publique](https://www.abpq.ca/manifeste_unesco.php) stipule que la bibliothèque publique est un centre d’information de proximité;

**Attendu que** la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

**Attendu que** la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l’Histoire auxquels ils appartiennent;

**Attendu que** la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l’appropriation par toutes et par tous;

**Attendu que** la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d’exploration, d’échange, de connaissances, de culture et d’enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d’information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu’elle soit publique, en milieu professionnel ou d’enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l’UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d’être de la bibliothèque est d’assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l’information », notamment grâce à la gratuité.

**Attendu que** le même Manifeste de l’UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

**Attendu que** plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d’expression;

**Il est proposé**qu’afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité Notre-Dame-Des-Monts reconnaisse officiellement:

1. les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
2. l’expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
3. la nécessité de soutenir et d’appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

**13 – FORMATION D’UN COMITÉ POUR L’ÉVÈNEMENT DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE 2025**

RÉSOLUTION 2025-03-5605

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De former un comité pour l’évènement de la St-Jean-Baptiste pour 2025.

**14 -INSCRIPTION DU DIRECTEUR À LA FORMATION DES PRÉSIDENTS D’ÉLECTIONS 2025**

RÉSOLUTION 2025-03-5606

CONSIDÉRANT QUE la formation adéquate du nouveau directeur général est essentielle pour assurer une transition efficace et le bon fonctionnement des opérations;

CONSIDÉRANT QUE la formation est donné directement par élection Québec et quelle est sans frais;

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’inscrire Eric Thivierge, d.g, et greffier-trésorier au congrès des directeurs municipaux qui aura lieu le 15 et 16 mai 2025 à l’ Hôtel Must et de payer les frais inhérents.

**15 – TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR 2025**

RÉSOLUTION 2025-03-5607

CONSIDÉRANT QUE les activités du terrain de jeux reprendront en juin 2025 pour une durée de 8 semaines ;

CONSIDÉREANT pour cette année il va avoir un regroupement des camps municipaux avec 4 municipalités;

CONSIDÉRANT qu’il va avoir une tarification égale par enfant soit de 60$ pour les quatre municipalités;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accepter la tarification de 60$ par enfant pour le Camp de jour avec le camp de Manoir.

**16 – AJOUT D’UNE PLAGE HORAIRE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA PATINOIRE DURANT LA SEMAINE DE RELÂCHE**

RÉSOLUTION 2025-03-5608

CONSIDÉRANT que les enfants n’auront pas d’école durant la semaine de relâche qui est du 03 au 09 mars 2025;

CONSIDÉRANT que la patinoire est grandement appréciée et utilisée par les citoyens de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accorder à Hugo Duchesne d’ouvrir l’après-midi durant la semaine du 03 au 09 mars 2025 pour la patinoire pour un montant de 50$ supplémentaire pour chaque après-midi.

**17 – CRÉATION DU COMITÉ DE BIENVEILLANCE ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ**

RÉSOLUTION 2025-03-5609

CONSIDÉRANT la demande du CIUSSS Capitale-Nationale de créer un comité de bienveillance. Projet-pilote que le réseau des éclaireurs fait avec nous ainsi que la municipalité de Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT que ce comité aura pour mission d’apporter la plus grande partie de la population de la municipalité à être bienveillant les uns envers les autres et à organiser des activités de bienveillance dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault de nommer les personnes suivantes à siéger sur le comité de bienveillance.

Josianne Guimont, coordonnatrice du réseau des éclaireurs dans Charlevoix et organisatrice communautaire pour le CIUSSS Capitale-Nationale

Alexandre Girard, maire

Danye Simard, conseillère siège #02

Rémy Gaudreault, conseiller siège #03

Eric Thivierge, directeur général

Claudette Lavoie, présidente de la FADOQ

Lucie Bouchard, citoyenne

Un agent de développement en remplacement du directeur général, en l’absence de celui-ci

**18- VARIA (A) ATELIER PRATIQUE SUR LES FLEURS**

RÉSOLUTION 2025-03-5610

CONSIDÉRANT que la mise en place d’un atelier pratique sur les fleurs permettrait aux participants d’acquérir des compétences en jardinage ainsi qu’en botanique;

CONSIDÉRANT que cet atelier serait ouvert à tous les citoyens, afin de favoriser l’inclusion et le partage des connaissances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères :

D’ALLOUER un budget spécifique pour couvrir les coûts associés à cet atelier, à même le budget de la bibliothèque de la municipalité.

**19 – COMPTES À RATIFIER DE FÉVRIER 2025**

RÉSOLUTION 2025-03-5611

ATTENDU QUE le Directeur général produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration: 34152.72$

Eau potable  0$

Total: 34512.72$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

**20 – COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2025**

RÉSOLUTION 2025-03-5612

ATTENDU QUE le directeur général produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de février 2025 au montant de 90062.82$.

Fonds d’administration pour février 2025 : 89641.02$

Eau potable pour février 2025: 421.80$

TOTAL février 2025 : 90062.82$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2025 au montant de 90062.82$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 90062.82$

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**21– SALAIRES DU MOIS DE FÉVRIER 2025**

RÉSOLUTION 2025-03-5613

ATTENDU QUE le Directeur général produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois février 2025 au montant de 16442.53$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de février 2025 au montant de 16442.53$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT,

**22 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**23 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**24 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 2025-03-5614

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 24 minutes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Alexandre Girard

 Maire

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 Eric Thivierge

 Directeur général, greffier-trésorier

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 7 avril 2025.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.